



Comité technique de réseau Insee du 17 septembre 2019

Liminaire

« Monsieur le Président,
mesdames et messieurs les membres du comité technique de réseau.

Lors du CT de juillet nous avons indiqué, voeu partagé par l'ensemble des OS, notre souhait que ce projet autour des règlements intérieurs soit discuté globalement. Ce n'est pas le cas. Malgré cela nous soutenons une attitude de dialogue et de discussion et nous formulerons aujourd'hui un ensemble de vœux dans ce sens.

Concernant la circulaire, nous constatons que vous avez intégré un nombre important des remarques que nous vous avons adressées et nous vous en remercions.

Néanmoins, en l'état, vos dernières propositions en matière de récupérations et de cycles de travail notamment, ne peuvent trouver notre adhésion.

Nous considérons qu'elles manquent d'ambition et d'envergure et témoignent un manque de considération pour les agents de l'institut et en particulier pour vos managers.

Sans réelles mesures de compensation, qui correspondent aux vœux que nous formulons, nous vous alertons sur les risques de sur-travail pour certains agents, pouvant déboucher sur des situations de souffrance que l'on observe déjà, et de désengagement progressif pour d'autres agents, qui se lassent de ne pas trouver de compensations concrètes aux efforts qu'ils fournissent. Ce désengagement nous le percevons déjà sous forme d'une lassitude ambiante qui nous inquiète en particulier chez les agents les plus responsables et engagés professionnellement.

Vous ne pouvez en outre faire abstraction du contexte associé à la loi de transformation de la fonction publique perçue comme un affaiblissement de nos statuts, qui risque de renforcer cet état d'esprit dans les années qui viennent.

Nous insistons donc sur le besoin de 4 demi-journées de récupération pour tous les agents et de trois cycles supplémentaires : 36h sur 4 ou 5 jours et 39h sur 5 jours. C'est pour nous une contrepartie minimale à l'effort collectif de normalisation des règlements intérieurs qui est demandé.

Cette remise à plat des règlements intérieurs ne doit pas repousser les discussions qui doivent être engagées ou poursuivies sur d'autres sujets d'importance tel que la réflexion sur la charge de travail et la priorisation de nos travaux, la mise en œuvre de la LTFP qui va nécessiter d'écrire les règles de gestion pour les mobilités les promotions, la mise en œuvre du Rifseep pour les agents de catégorie A et les sujets RPS.

Merci pour votre attention. »